

Demande d'enregistrement pour le bassin de Radoub-Fort-de-France (972)

PJ n° 9–Avis du maire

CONSULTING

SUEZ CONSULTING
1 Zone Artisanale de Manhity Immeuble
Grémeau
97232 LE LAMENTIN

Direction France Sud Outre-Mer
Agence Régionale Antilles-Guyane

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : 1

Date : Octobre 2021

Nom Prénom : SZ



**GRAND PORT MARITIME
DE LA MARTINIQUE**

Quai de l'Hydrobase
97200 Fort-de-France
Tél.: 0596 59 00 00
Fax: 0596 71 35 73
Site Internet : www.martinique.port.fr



Fort-De-France, le 7 septembre 2021

Mairie de Fort-de-France
A l'attention de Mr le Maire
Rue Victor Sévère
BP646
97 262 Fort-de-France Cedex

Objet : Bassin de radoub - ICPE - Avis sur la remise en état de la zone lors de l'arrêt définitif des activités

Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet de réorganisation du bassin de Radoub à Fort-de-France, Martinique et conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des activités.

Le Bassin de Radoub, servant de carénage et à la réparation navale est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) comme définit dans le Livre V, Titre I, art. L.511-1 du Code de l'Environnement. Elle est soumise notamment au régime de l'enregistrement au sein des rubriques 2930-1 et 2930-2, Ateliers de réparation et d'entretien des véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôleries.

Conformément à l'article R.512-46-25 du Code de l'Environnement, nous nous engageons, à l'arrêt de l'exploitation, à respecter notamment les mesures suivantes afin d'assurer la mise en sécurité de la zone :

- Evacuation et élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- Interdiction ou limitation d'accès ;
- Suppression des risques d'incendie et d'explosion.

Nous nous assurerons ainsi de remettre le site en état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, en vue d'un futur usage « industriel » ou « activités portuaires ».

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.


Jean-Remy VILLAGEOIS
Président du directoire



LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

Présenté, Avisé le : 16/09/2021
Distribué le : 16/09/2021
Signature du mandataire : Moustin Viviane

L'ID facteur atteste que l'identité du destinataire ou de son mandataire
cEVBVjYzMjM1MzQ2ODEwODk0MDkxOQ== a été vérifiée
précédemment

Expéditeur :

SAFEGE

IMMEUBLE GREMAU
1 ZAC MANITY
97232 LE LAMENTIN

Destinataire :

MAIRIE DE FORT DE FRANCE
M. LE MAIRE
BP646
RUE VICTOR SÉVÈRE
97262 FORT DE FRANCE CEDEX

Vous pouvez vérifier l'authenticité de cet avis de
réception sur le site <http://www.csuivi.fr>
avec le code de vérification ci-contre :

89PF-71KH-93IA

Numéro de client :

Numéro de l'AR : 4P00018173062

Renvoyez l'AR à l'adresse ci-dessous :

SAFEGE

IMMEUBLE GREMAU
1 ZAC MANITY
97232 LE LAMENTIN